

RÈGLES SANITAIRES

PROTOCOLE SANITAIRE DU JUDO CLUB NEUFCHATEAU CHATENOIS

- Art 1 :** Le port du masque obligatoire dans l'enceinte du dojo sauf sur le tatami dans le cadre de la pratique sportive.
- Art 2 :** Obligation de mettre du gel hydro alcoolique au moment de votre entrée dans le dojo (Gel mis à votre disposition par le club) et de votre sortie.
- Art 3 :** L'arrivée des judokas se fera par l'entrée principale du dojo.
- Art 4 :** La sortie des judokas se fera l'arrière du dojo. Nous demandons aux parents d'attendre leurs enfants à la sortie qui se fera sous la surveillance des encadrants.
- Art 5 :** Nous demandons à toutes les personnes intégrant le dojo de respecter le sens de circulation mis en place et de respecter les règles de distanciation.
- Art 6 :** Le judoka doit impérativement lors de chaque séance se vêtir d'un judogi propre. Il est interdit de remettre un judogi utilisé lors d'une précédente séance.
- Art 7 :** Les vestiaires sont ouverts. Malgré tout, nous demandons aux élèves du 1er et 2ème groupe de venir en tenue de judo. Nous vous demandons aussi de respecter la distanciation au sein du vestiaire et de remettre vos vêtements dans vos sacs afin de garantir la propreté du vestiaire et son accessibilité.
- Art 8 :** Le judoka devra laisser son sac à l'endroit indiqué dans le vestiaire ou sur les bancs se trouvant dans le dojo (Emplacements matérialisés par des stickers)
- Art 9 :** Le judoka devra être équipé d'un sac contenant du gel hydro alcoolique, de ses zoris ou chaussons, de sa propre gourde et d'un paquet de mouchoir.
- Art 10 :** le judoka devra se laver les pieds au gel hydro alcoolique avant et après la séance.

" Le respect de ses bonnes règles permettra à tous les licenciés de continuer à pratiquer leur activité sportive "